L'acte de banditisme manqué de Landrecies

Le forain Telliez qui croyait pouvoir le commettre a été condamné à deux ans de prison

Nous avons relaté dans les moindres détails, dans notre numéro du 23 mars dernier, comment un individu, Emile Telliez, 56 ans, marchand forain, à Le Cateau, avait été pris au piège par les gendarmes de Le Cateau et de Landrecies, alors qu'il s'apprêtait à tenter une agression contre M. Ulysse Manesse, 72 ans, fermier aisé, habitant le hameau de Happegarbes, sur la route de **Landrecies à Le Cateau**. M. Manesse était un peu bavard et avait le grand tort de confier ses secrets au premier venu dont la figure lui inspirait confiance.

Une confidence imprudente

C'est dans ces conditions qu'ayant fait connaissance de Telliez, au marché de **Landrecies**, il lui demanda s'il ne connaissait pas un homme d'affaires sérieux pour régler à sa façon la succession entre ses filles.

M. Manesse lui indiqua, en outre, le montant de sa fortune. Cette confidence ne fut pas perdue pour Telliez. Vers janvier 1933, M. R., marchand de poissons, à Le Catéau, prévenait le maréchal des logis-chef de gendarmerie Lefebvre, du Cateau, qu'un individu cherchait à faire un mauvais coup et qu'il avait déjà pressenti plusieurs personnes de moralité douteuse pour l'accompagner dans cette expédition.

Par la suite, M. R. déclara au maréchal des logis-chef que l'individu qui lui avait proposé d'être son complice était Emile Telliez. Le chef de brigade le connaissait très bien et savait aussi que, depuis un certain temps, son commerce était dans le marasme et qu'il avait des dettes. Il put savoir aussi que l'expédition projetée concernait le vieux fermier Manesse, à **Happegarbe**. Le coup avait été prévu pour le mardi 21 mars.

M. Lefebvre se mit aussitôt en rapport avec son collègue, M. Alassœur, maréchal des logis-chef de gendarmerie, à **Landrecies**.

Pris au piège

Une embuscade fut tendue après que l'on eût prévenu M. Manesse de la peu agréable visite qu'il allait recevoir.

Ce dernier, plus mort que vif, bien que sa sachant bien garde, s'était étendu sur son lit en ayant soin de se munir d'une arme pour se défendre lui aussi, le cas échéant.

Vers 21 heures, Telliez et M. R. quittaient Le Cateau pour se rendre à Landrecies.

Arrivés devant la demeure de M. Manesse, Telliez ouvrit le portillon de la cour et s'approcha de la maison et, tout étant calme, il revint auprès de M. R., resté à la porte. Il reprochait à ce dernier de manquer de courage.

S'étant retourné, il revint dans la cour, d'un air décidé. Il tenait à la main un gros marteau et, sous le bras, une couverture grise et deux cordelettes. Au moment où il s'avançait pour ouvrir la porte, le chef Lefebvre bondit sur lui. Le forain put s'enfuir, mais fut vite rejoint par M. Lefebvre, qui lâcha un coup de revolver en l'air pour alerter ses camarades. Le forain se débattait avec rage, essayant de frapper avec son marteau. Finalement, il fut réduit à l'impuissance et maîtrisé.

« On m'a dénoncé, on m'a vendu, dit-il ».

Interrogé sommairement, il déclara qu'il n'avait nullement l'intention d'attenter à la vie de M. Manesse et que son expédition nocturne n'avait d'autre but qu'une aventure galante.

Il fut arrêté et conduit, le lendemain, à **Avesnes**, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République pour être écroué à la maison d'arrêt.

L'instruction de cette affaire fut confiée à M. de Moissac, juge d'instruction.

Telliez se défendit toujours d'avoir voulu attenter aux jours de M. Manesse. Il fut donc poursuivi pour tentative de vol avec effraction, la tentative meurtrière ayant été écartée.

Devant le juge

Cette affaire est appelée à 11 heures.

Les principaux témoins de cette affaire, dont M. Ulysse Manesse, qui faillit être la victime, ainsi que M. Ruelle et les gendarmes vont prendre place dans la salle qui leur est réservée. M. Lefebvre, maréchal des logis-chef de gendarmerie à **Le Cateau**, étant détaché à Metz, n'a pas été convoqué.

A l'appel de son nom, Emile Telliez vient prendre place à la barre sans être autrement gêné.

M. Carol, président, après avoir demandé ses qualités, nom, prénoms, etc., lui rappelle qu'il est inculpé de tentative de vol avec effraction.

Telliez. — Puis-je causer un peu ? M. le président.

— Non. Vous causerez tout à l'heure.

« Ce que dit la victime »

Le premier témoin entendu est M. Manesse.

— Vous connaissiez Emile Telliez ?

— Oui.

— Depuis quelle époque ?

— Depuis 1915.

— Savait-il que vous aviez de l'argent ?

— Je ne sais pas. Mais je lui ai demandé s'il connaissait un agent d'affaires à **Le Cateau**.

— C'est pourquoi faire ? me fit-il remarquer.

— C'est pour partager mes enfants, lui répondis-je.

— Achetez une feuille de papier timbré pour faire le nécessaire.

— Vous lui avez dit que vous aviez de l'argent ?

— Oui.

— Racontez ce qui s'est passé le 21 mars, dans la nuit.

— Le 21 mars, vers 22 heures, ayant entendu du bruit dans ma cour, je me suis levé ayant éclairé, j'ai demandé : « Qui est là ? » J'ai aperçu ensuite un képi de gendarme et j'ai reconnu le chef de brigade de Landrecies, M. Alassœur.

— Que venez-vous faire à pareille heure ? lui demandai-je.

M. Alassœur me répondit : « On doit venir pour vous voler ; nous venons pour vous défendre ». M. Alassœur entra chez moi. Je me recouchai à demi habillé, ayant un sabre-baïonnette à mes côtés, pour me défendre le cas échéant.

Vers 24 heures, j'entendis grincer la grille, puis un coup de sifflet et un coup de revolver.

— Avez-vous entendu crier ?

— Oui. Telliez a crié : « Je suis trahi, on m'a trahi ».

Telliez était-il en état d'ivresse ?

— Non. Il était un peu essoufflé d'avoir opposé une résistance aux gendarmes.

Ce que dit le « complice »

Ruelle, le complice qui fit échouer le coup prémédité, explique au tribunal dans quelles conditions, Telliez lui proposa deux beaux coups à faire pour se procurer de l'argent : l'un à **Le Quesnoy**, l'autre à **Happegarbe**. Ruelle prévint immédiatement le commissaire de police des intentions de Telliez. Cinq à six jours après, il refit la même déclaration à la gendarmerie sans indiquer le nom.

Puis, finalement, lors d'une rencontre le 21 mars, Telliez lui proposa l'affaire pour le soir même. Ruelle prévint la gendarmerie et, immédiatement, une surveillance fut exercée à la maison de Telliez et la gendarmerie de **Landrecies** également.

Pour passer dans **Le Cateau**, ils prirent un chemin différent et se rencontrèrent au pont de **Basuel**, pour se rendre à **Happegarbe**, à la maison de M. Manesse.

— Qui est entrée le premier ?

— Je ne suis pas entré. Telliez est allé à la porte de l'habitation, puis, revenant sur ses pas, il ajouta : « Il faut venir avec moi ». Il retourna à nouveau vers la maison, mais aussitôt j'entendis un coup de feu.

— Telliez avait emporté un marteau, une couverture et deux ficelles.

— Avait-il l'intention de frapper.

— Non, il m'avait dit : « Surtout pas de sang ».

— Avez-vous entendu crier.

— Oui, j'ai entendu crier : « Haut les mains ».

On entend ensuite M. Alassœur, maréchal des logis-chef à Landrecies et le gendarme Poirier de **Le Cateau**.

M. Alassœur a entendu Telliez crier plusieurs fois : « Je suis trahi ».

Le gendarme **Poirier** a vu le 21 mars, vers 21 heures, Telliez et Ruelle sortirent de l'habitation de Telliez prenant chacun un chemin différent. Il renseigna son chef, puis devança les deux individus pour se rendre à Happegarbe. Il a entendu Telliez crier : « Je suis trahi ».

Deux hommes qui s'accusent

Le président interroge l'inculpé.

Telliez déclare que Ruelle est allé le solliciter par quatre fois différentes pour faire le coup.

— Vous saviez que M. Manesse possédait de l'argent.

— Oui, il me l'avait dit au marché.

— Vous avez combiné d'aller le cambrioler.

— Non, pas moi, mais Ruelle.

Le soir du 21, Ruelle a insisté et m'a conduit sur les lieux. A l'arrivée à la maison de M. Manesse, il tenait le marteau. Il me le passa pour m'occuper du chien.

Moi, j'avait la couverture pour empêcher le chien d'aboyer en lui jetant sur la tête.

— Que vouliez-vous faire du marteau ?

— C'était pour faire obéir le chien.

— Et les cordes ?

— ...

J'oublie de vous dire que je sortais pour aller continuer la fête et faire la bombe à **Landrecies**.

Je vous assure que c'est Ruelle qui m'a dit qu'il avait besoin d'argent, qu'il en avait grand besoin et qu'il allait se suicider.

On apporte les pièces à convictions.

A qui appartenait le marteau — à Ruelle répond Telliez, à Telliez clame Ruelle.

— Et les cordes.

— Ce sont les cordes de ses chiens, moi, je n'avais que la couverture.

— Le marteau vous l'aviez sous le bras.

— Non, je n'avais que la couverture pour me coucher à **Landrecies**.

— Lorsque nous avez été pris, on vous a entendu crier : « Je suis trahi ».

Réquisitoire et plaidoirie

Le procureur. — Vous avez eu l'audace de porter plainte contre la gendarmerie. Vous aviez besoin d'argent, vous aviez déposé votre bilan.

— Oui. Il ne me reste plus que mes deux yeux pour pleurer.

M. le Procureur tient à féliciter malgré son absence, le maréchal des logis-chef Lefebvre du Cateau.

Il fait remarquer au Tribunal que les faits sont graves, qu'ils ont été commis la nuit et que la victime choisie était un vieillard de 78 ans.

Bien que sa responsabilité ait été reconnue un peu atténuée par le docteur Triqueneaux, en raison de la gravité des faits, il réclame une condamnation sévère.

Me Clrier du bareau de Cambrai présente habilement la défense prévenu qui n'a jamais été condamné, a toujours travaillé et élevé une famille honorable, dont deux sont actuellement sous-officiers dans l'armée. Il n'a pas été bien possible de savoir si avait prémédité le coup, mais il fait remarquer que Ruelle a entretenu Telliez dans l'idée d'aller cambrioler chez M. Manesse.

Faisant état de sa mentalité, de ses bons antécédents et du rapport du docteur Triqueneaux, il demande avec persuasion au Tribunal de vouloir bien se monter indulgent et de prononcer une peine mitigée de la loi de sursis.

Condamnation

L'affaire est mise en délibéré.

A la reprise de l'audience, à 14 h. 30, le Tribunal rend son jugement. Dans des attendus motivés le **Tribunal condamne Emile Tellier à 2 ans de prison (sursis) et 100 francs d'amende**.

Telliez n'éprouve aucune émotion en entendant le jugement. Il est immédiatement reconduit à la prison d'Arrêt par les gendarmes.

LE 30e ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION AU SÉNAT DE M. AUGUSTE POTIÉ

A l'occasion du 30e anniversaire de l'élection au Sénat de M. Auguste Potié, sénateur-maire d'Hautbourdin, un banquet aura lieu en cette ville le 11 juin et le comité d'organisation invite les personnes désireuses d'y prendre part à adresser leur bulletin de souscription à M. Etienne Soissons, receveur municipal.

En raison des dispositions à prendre pour l'aménagement de la salle de banquet, le comité devra arrêter prochainement la liste des convives et, il pourrait, à regret, se voir obligé d'écarter les souscriptions qui lui parviendraient après le 20 mai.

Les personnes déreuses d'assister au banquet, qui, par erreur n'auraient pas reçu de bulletin de souscription, sont priées d'en aviser la mairie. D'autre part à l'occasion des festivités du 11 juin, une ducasse aura lieu dans le quartier du Petit Belgique.

Les forains désirant s'y installer, sont priés d'adresser leur demande au Préposé aux droits de place. Ces emplacements seront accordés gratuitement.

LES CONCOURS ARTISTIQUES DE L'U. DES AMICALES LAIQUES DU NORD

Le 2 juillet, auront lieu, à **Tourcoing**, les épreuves des concours artistiques de l'Union des Amicales laïques du Nord, organisés par l'Union postscolaire, avec l'appui des Amicales et de la municipalité de Tourcoing.

Les épreuves d'exécution auront lieu le matin, à partir de 9 h., dans différentes salles de la ville. Elles comprennent les sections suivantes :

Lecture et diction, solfège, chant, comédie et drame, orphéons, orchestres.

Une réception par la municipalité aura lieu à 12 heures.

A 15 h., au théâtre municipal, se dérouleront une manifestation artistique et les concours d'honneur.

De nombreux prix seront attribués aux lauréats.

Les amicales et les amicalistes sont invités à demander tous renseigner complémentaires au commissariat central des concours, 57, rue du Haze, à Tourcoing.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 9.51) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

AU SUJET D'UN VOL D'AUTO

Au cours de l'après-midi de dimanche, une automobile portant le numéro matricule 8596 M.B.-4 était trouvée abandonnée à proximité du parc Barbieux, avenue Jean-Jaurès. Grâce au signalement précis du véhicule que nous avons fait paraître dans nos colonnes hier matin, il a été permis de retrouver le propriétaire de l'auto.

Il s'agit de M. Fernand Delassus, 27 ans, professeur de chimie à l'école des Arts et Métiers, boulevard Louis-XIV, à Lille, demeurant à ladite adresse. Ce dernier déclara à M. Maurie, commissaire de police du 2e arrondissement, chargé de l'enquête, que son auto avait été volée au cours de la nuit de samedi à dimanche, tandis qu'elle se trouvait en stationnement face à son domicile. La plaque d'identité fixée sur le tablier de bord avait été enlevée et, de ce fait, il ne fut pas permis de prévenir le propriétaire. Celui-ci, après présentation de la carte grise et de pièces d'identité, a repris, hier après-midi, possession de sa voiture, qui avait été remisée dans un garage de la rue des Fleurs, à Roubaix.

L'enquête, très serrée, menée par le service de la sûreté, continue afin d'identifier les auteurs de cet... emprunt peu loyal.

Halle Flipo fromage Hollande 1/2 k. 6 fr.

SUCCÈS DE NOS COMPATRIOTES

au concours international d'accordéonistes de Piètre

L'accordéon, qui fut longtemps l'instrument sur lequel les Belges s'affirmaient les meilleurs, a fait beaucoup d'adeptes dans notre région Des virtuoses français ont su devancer leurs aînés et les élèves sont devenus plus forts que leurs maîtres.

Le grand concours international qui vient de se dérouler à Piètre (Belgique), près de Charleroi, le prouve une fois de plus.

Un jeune roubaisien, M. Léon Fermont, 78, rue de Mouvaux, a remporté pour la cinquième fois le premier grand prix de virtuosité avec grande distinction, en division d'honneur, avec vives félicitations du jury.

Il présentait à ce même concours trois de ses élèves : M. Jean Thiébaut, qui a obtenu le premier prix à l'unanimité, en première division. En outre, dans la même catégorie, le jeune André Lipe, âgé de 11 ans, s'est attribué le premier prix à l'unanimité. Dans la seconde division, le jeune Maurite Monier, âgé de 9 ans, s'est vu décerner le premier prix avec distinction.

Pour les Communions voyez les Commerçants du Centre.

LE RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Nous avons publié, il y a quelques semaines, le texte de la lettre adressée par la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing, à MM. les ministres des Finances et du Budget, ainsi qu'à MM. les présidents des commissions des Finances, du Sénat et de la Nord, relativement à la modification qu'a apportée la loi du 28 février 1923 au régime fiscal des Sociétés à responsabilité limitée.

En vue de documenter les commissions parlementaires compétentes, ainsi que celles-ci le lui ont demandé, la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing vient d'adresser à ceux de ses membres dont les firmes ont adopté cette forme de Société, une lettre accompagnée d'un questionnaire.

Dans un but d'intérêt général et après avoir déjà constaté l'accueil favorable qu'a reçu son intervention, la Fédération prie les industriels et commerçants intéressés qui n'auraient pas reçu le dit questionnaire devé vouloir bien le réclamer dans ses bureaux de Roubaix, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville.

CIRQUE POURTIER
Grande représentation à 20 h. 15
IMMENSE SUCCÈS
DE LA FORMIDABLE TROUPE
20 ATTRACTIONS INÉDITES
AVIS. — La réduction est accordée aux mutilés et anciens combattants, aux chômeurs, ainsi qu'aux membres de leur famille, sur présentation de leur carte, le Mardi, Jeudi et Vendredi, en soirée.

LE BREVET MILITAIRE DES ARMES AUTOMATIQUES

M. le colonel Baron, de la Préparation militaire supérieure de Lille, se rendra à la gendarmerie de Roubaix, rue des Arts, demain jeudi, 11 mai, à 16 h., pour faire subir l'examen des armes automatiques aux jeunes gens de Roubaix ayant suivi les cours supérieurs organisés par le Cercle Militaire.

Les intéressés sont priés de s'y rendre. Les instructeurs, les lieutenants Michel Wibaux et Delrue et le directeur du cours le capitaine Jean Desruelles, seront présents à cet examen.

PRÉPARATION DES FÊTES DU QUARTIER SAINTE-ELISABETH-FRATERNITÉ

Les grandes fêtes officielles qui se dérouleront dans les quartiers Sainte-Elisabeth-Fraternité, les 24, 25 et 26 juin, s'annoncent sous les meilleurs auspices.

Le Comité remercie les commerçants et les cabaretiers de ces quartiers, pour le bon accueil qu'ils réservent au collecteur, qui procède actuellement à la répartition des pancartes d'adhérent.

M. Jules Delerue, président de la Fédération officielle des comités de fêtes de quartiers, félicita chaleureusement le dévoué secrétaire, M. E. Vanandruel fils, pour l'activité débordante qu'il apporte à l'organisation des fêtes de ce secteur.

A l'unanimité de l'assemblée, la composition du Comité a dé définitivement fixée comme suit :

Comité d'organisation : président, M. Jules Delerue ; vice-présidents, MM. Lucien Fruy et Raymond Lejeune ; secrétaire général, M. E. Vanandruel fils ; trésorier général, M. Pinchon, trésorier adjoint, M. L. Fruy.

Commissions : Commission sportive : président, M. F. Leclercq ; vice-président, M. A. Harpagès ; secrétaire, M. L. Harpafès ; membres, MM. O. Harpagès, Th. Vanovermeir.

Commission musique : président, M. R. Lejeune ; vice-président, M. L. Martinage ; secrétaire, M. G. Bataille ; membres, MM. Lehembre, Fl. Huyghe.

Commission jeux populaires : président, M. G. Claessens ; vice-président, M. A. Dubois ; secrétaire, M. J. Pinchon ; membres, MM. A. Vandenberghe, C. Penoy.

Commissions quêtes, souscriptions : président, M. J. Tiberghien ; vice-président, M. B. Vanmansart ; secrétaire, M. Vanooteghem ; membres, MM. A. Merchiez, Auguste Placet.

Commission matériel : président, M. A. Deny ; vice-président, M. C. Leman ; secrétaire, M. T. Vanovermeir ; membres, MM. A. Baudumont, Albert Merchiez.

Commission presse : président, M. J. Delerue ; vice-président, M. E. Vanandruel fils ; secrétaire, M. Georges Lehembre.

Les cabaretiers qui désireraient des jeux populaires pendant la durée de ces fêtes sont priés de se faire inscrire au secrétariat, 78, rue Jouffroy, ou chez M. Claessens, 279 bis, rue de Lannoy, à Roubaix.

La prochaine réunion du Comité aura lieu vendredi 12 mai, à 20 h. 30, au siège, 379, rue de Lannoy, Roubaix ; les commerçants et les cabaretiers qui voudraient y assister seront les bienvenus.

Sociétés et Comités

ANCIENS DES 151e et 351e R.I. — L'excursion à N.-D. de Lorette prévue pour dimanche prochain n'aura pas lieu : elle est remise à une date ultérieure. — Excursion de 4 jours en Belgique à la Pentecôte : il reste des places disponibles, dernier délai le 14 mai au siège café Beancamps, place Sainte-Elisabeth.

ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT. — Les dernières adhésions seront acceptées le 15 mai, délai extrême, 78, rue du Collège, ou chez les membres du Comité. Dans le but d'offrir à ses membres un avantage appréciable, le coût de cette excursion a été porté à 25 fr. comprenant autocar et dîner, le complément étant assuré par la caisse de l'Association.

PHILHARMONIQUE DU JEAN GHISLAIN. — Aujourd'hui mercredi à 20 h. 30, répétition générale. Programme des prochains concerts.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN. — **Gymnastique** : La Commission informe les gymnastes que les répétitions reprendront normalement les mardis et vendredis à 18 h. 30 pour pupilles et 19 h. 30 pour adultes. Préparation pour le concours de Saint-Saumines.

— **Athlétisme** : Entraînement de tous les athlètes indistinctement ce soir au parc municipal en vue des épreuves du 28 mai à Tourcoing, etc... Le secrétaire se tiendra à la disposition des athlètes pour établir leur licence.

AVENIR SPORTIF DU NOUVEAU ROUBAIX. — **Football** : Ce soir, réunion de tous les équipiers, instructions pour le déplacement de Bruyelle à 20 h., au siège, 29, rue Linné.

— **Athlétisme** : Tous les joueurs doivent se rendre ce soir à 18 h. 30 au centre sportif pour entraînement. Délégué, Larivière.

PING-PONG. — **Le match Nord-Bruxelles** : C'est ce soir à 20 h., que le match Nord-Bruxelles, organisé par le P.P.C. du Nord, aura lieu à 20 h. dans la grande salle du Colisée, 41, rue de l'Epeule.

Cette rencontre est impatiemment attendue par les nombreux ameteurs de tennis de table, qui prendront une excellente leçon de leur jeu favori en regardant les luttes que se livreront ces fortes équipes.

La rencontre principale, qui aura lieu vers 21 h., sera précédée de la finale officieuse du championnat de Roubaix, qui mettra aux prises le T.C. des Flandres avec ses nombreux joueurs classés, et le P.P.C. du Nord dont les représentants se sont si brillamment comportés dans les dernières compétitions officielles. Le prix d'entrée a été fixé à 5 francs.

PÊCHE. — **Pêcheur Roubaisien** : Départ le 21 mai à 4 h. du matin pour une partie de pêche dans la Somme. Inscription chez M. H. Varrasse, 85, rue de la Vigne.

ETAT CIVIL

Naissances. — Monique Vanhoutte, rue Boucher-de-Perthes, 99 ; Raymond Knockaert, de Wattrelos ; Francis Desmettre, rue de Lannoy, 468 ; Jean Ducatez, rue Lecomte-Bailion, 136.

Publications. — Didier Leclercq, camionneur, rue de l'Ommelet, 115, et Joanna Mertens, finisseuse, rue de l'Ommelet, 115 ; Léopold Lambert, teinturier, rue des Longues-Haies, 170, cour Binet, 14, et Georgette Brugghe, tisseuse, rue Bernard, cour Duquesnoy, 4.

Décès. — Eugène Delporte, 66 ans, rue Pellart, 77.

COFFRES-FORTS 21 Rue Royale LILLE
GRUSON
CATALOGUE SUR DEMANDE COFFRETS SERVURES

WATTRELOS

Fanfare accordéoniste « l'Avenir ». — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, répétition générale. Vendredi 11 mai, à 19 h., pétition partielle.

Mutuelle Wattrelosienne. — Les sociétaires qui pourraient se rendre libres, sont invités à assister aux funérailles de leur collègue, M. Alfred Castelain, qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à 9 h., en l'église Saint-Meclou. Réunion à l'hôpital.

Nourrissons. — Consultation de nourrissons jeudi à 9 h., à l'école de filles de la rue de Tourcoing et à 14 h. 30, à l'école de garçons de la rue de la Bailleria.

Symphonie Wattrelosienne. — Aujourd'hui mercredi, à 20 h., répétition générale au siège.

CROIX

UN VOL DE NUMÉRAIRE

Une plainte pour vol d'une somme de 200 francs a été déposée entre les mains de M. Bicheyre, commissaire de police, par un rentier de la commune. Une enquête est ouverte afin d'établir exactement l'inculpation de la personne soupçonnée qui a été entendue hier par le magistrat.

Musique municipale. — Contrairement à ce qui a été annoncé, la répétition a lieu aujourd'hui mercredi comme d'habitude ; à 20 h., répétition pour les clarinettes, flûtes, hautbois et saxophones ; à 21 h., répétition générale.

Nourrissons. — Jeudi 11 mai, consultation de nourrissons ; à 10 h., maison des œuvres sociales, docteur Barroyer ; à 15 h., dispensaire de la Makellerie, rue de Valmy, docteur Swynchedauw.

Etat Civil. — Naissances : Kowalski Henrik, rue des Ogiers, 177 ; Decadt Jeannine, rue des Ogiers, 177.

WASQUEHAL

UN ANCIEN COLONIAL A REÇU LA RETRAITE DU COMBATTANT

En vertu de la loi du 16 avril 1930 accordant le bénéfice de la retraite du Combattant aux anciens coloniaux et aux anciens combattants de la guerre de 1870-71, un ancien colonial de Wasquehal, M. Désiré Leroy, habitant 76, rue de Lille, vient de recevoir lui donnant droit à la retraite du combattant de 1.200 fr. par an. Ce nouveau pensionné, qui fait partie de la classe 1882, est natif de Quesnoy-sur-Deûle, mais habite Wasquehal depuis de nombreuses années. Il fut incorporé au 3e Régiment de Zouaves en décembre 1882 et participa aux expéditions du Tonkin, de l'Annam et d'Afrique durant quatre années, de 1883 à 1887 et par sa belle attitude au feu fut nommé sergent sur les champs de bataille.

Ce vieux soldat qui, malgré son âge, est encore occupé aux établissements Hannart à Wasquehal, voit donc son ordinaire amélioré quelque peu par une retraite qu'il a si chèrement gagnée.

Avis aux Contribuables. — Le Percepteur se rendra à la Mairie aujourd'hui mercredi de 14 h. 30 à 16 heures, pour percevoir les contributions, taxes et impôts divers et pour payer les retraites ouvrières, allocations militaires et mandats départementaux. M. Fauvergue, contrôleur des Contributions directes se tiendra à la Mairie le même jour aux mêmes heures pour percevoir les réclamations des contribuables.

Coqs. — Lundi, s'est déroulé au parc Détailleur, rue des Villas, un des derniers concours de la saison. Dix-huit sociétés y participèrent et les neuf combats se déroulèrent au milieu de nombreux amateurs. Voici les résultats de ce tournoi : Merlevède battut par Cuvier ; Spillebout gagne contre Pollet ; La Passerelle et le Calvaire font match nul ; Hérinnes se fait battre par les Bouchers ; Mes Champs Elysées gagnent contre Wattrelos ; Le Chêne du Sart est vainqueur de Moerman ; Robert gagne contre Mathon ; Le Plomeux est battu par les Boulangers ; Wattez vainqueur des Petits Chapeaux.

Allocations aux vieillards. — Les allocations mensuelles aux vieillards, infirmes et incurables seront payées aux intéressés jeudi, de 9 à 11 h. 30, à la Recette Municipale sur présentation de la carte grise. On paiera également les allocations aux familles nombreuses (cartes vertes) et les primes d'allaitement maternel et aux femmes en couches.

Vaccinations contre la variole. — Les séances publiques, gratuites et obligatoires de vaccinations contre la variole auront lieu jeudi à la mairie, de 8 h. 30 à 9 h. 30 et le même jour, à l'école maternelle du Capreau, de 10 h. 30 à 11 h. 30, dans l'ordre indiqué sur les convocations.

La révision des vaccinations aura lieu le jeudi suivant 18 mai, à 8 h. 30, à la mairie et à 9 h. 30, à l'école maternelle du Capreau.

Nourrissons. — Jeudi, à 15 heures, consultation des nourrissons à l'école maternelle du Noir Bonnet.

Harmonie « La Jeune France ». — Jeudi, à 19 heures, cours gratuit de solfège au siège de l'Harmonie « La Jeune France », 8, rue Pasteur, où on reçoit les nouveaux élèves et vendredi, à 20 h. 15, répétition générale pour les musiciens au même lieu.

Chez les Bouchonneux du Noir-Bonnet. — La société des bouchonneux du « Noir Bonnet » tiendra sa réunion mensuelle dimanche, à 11 heures, au siège, café Georges De Puels, 66, rue des Villas. A l'ordre du jour figure : inauguration du nouveau jeu, dispositions à prendre pour le concours annuel du 4 juin ; paiement des cotisations. A l'issue de la réunion, on jouera les prix du mois.

Etat civil. — Naissances : Roger Lewicki, à la maternité municipale ; Geneviève Hautson, rue Eugène Guillaume, 15.

Publications : Robert Putman, chauffeur d'auto, à Croix et Lucienne Ledroit, tisserande, rue Coli, 226.

LANNOY

Vaccinations. — La seconde séance publique gratuite de vaccination antivariolique et antidiphtérique sera faite jeudi 11 mai, à 14 heures, à l'école des filles. La vaccination antivariolique est seule obligatoire ; la vaccination antidiphtérique nécessite trois piqures à 15 jours d'intervalle, les parents désireux que leurs enfants soient vaccinés contre la diphtérie, doivent remplir une demande écrite. Il y a lieu de retenir que les enfants qui seraient susceptibles d'être envoyés en préventorium ou en colonie de vacances, doivent avoir subi ces vaccinations. Pour renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie.

Conseil de révision. — La séance du conseil de révision pour les jeunes gens du canton de Lannoy aura lieu mardi 16 mai, à 9 heures, à l'Hôtel de Ville de Lannoy. Les jeunes gens devront se munir des deux convocations reçues.

Pointage des chômeurs. — Le pointage des chômeurs aura lieu ce matin à 9 h., à la mairie.

La ducasse. — C'est dimanche 14 mai que s'ouvrira la ducasse du chef-lieu de canton, déjà de nombreux forains sont installés place Carnot et cette fête s'annonce comme devant remporter le succès habituel.

Nourrissons. — La consultation des nourrissons aura lieu jeudi 11 mai, à 14 heures, à l'école des filles sous la présidence de M. le docteur Parmentier.

LYS-LEZ-LANNOY

Liste électorale. — Le maire donne avis que la liste des électeurs à la chambre départementale d'agriculture est déposée à partir de ce jour au secrétariat de la mairie (1er guichet) où elle sera communiquée à tout requérant. Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de 30 jours, c'est-à-dire jusqu'au 6 juin inclusivement.

Nourrissons. — La consultation des nourrissons aura lieu jeudi 11 mai, à 14 heures 30, à l'école maternelle rue Jeanne d'Arc, sous la présidence de M. le docteur Wiot et à 15 h. 30, à l'école maternelle, avenue Anatole-France, sous la présidence de M. le docteur Richir.

Chômeurs. — Le pointage des chômeurs aura lieu ce jour, à 15 heures.

TOUFFLERS

Vaccinations. — La séance de vaccination antivariolique aura lieu à la mairie mardi 16 mai, à 11 h. Il est rappelé que cette vaccination est obligatoire au cours de la première année et la revaccination doit être effectuée au cours de la 11e et 21e année.

Pointage des chômeurs. — Ce matin, à 8 h. 30, à la mairie.

ASCQ

Secours Mutuels L'Union Fraternelle. — La société fêter le 21 mai, le trentenaire de sa fondation et profitera de cette occasion pour renouveler à son dévoué président ainsi qu'aux membres fondateurs ses marques de sympathie et de respect, pour le dévouement désintéressés qu'ils ont apporté durant cette longue période.

Il n'est pas douteux qu'en cette circonstance les sociétaires se grouperont nombreux autour de la bannière de la société et que le 21 mai prochain, les idées mutualistes prendront un nouvel essor surtout parmi la jeunesse.

Le dimanche 14 mai, au siège, mairie d'Ascq, à 15 h., se tiendra une réunion préparatoire de cette fête, afin de généraliser le concours que chacun devra apporter pour la réussite de cette belle manifestation mutualiste.

Vaccination et revaccination. — La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de l'avis ainsi que la revaccination au cours de la onzième et la vingt et unième année. Une séance de vaccination aura lieu à la mairie jeudi 11 mai, de 14 h. 30 à 15 h. et de 19 h. 45 à 20 h.

ANNAPPES

Les concerts des Amicales laïques. — Deux grands concerts organisés par l'Amicale et la Société de gymnastique « L'Avant Garde » au profit de leurs œuvres, avec le concours de la Philharmonie d'Annappes, directeur M. Dumoulin, la participation de la section lyrique et dramatique de l'amicale et des enfants de l'école communale.

Pourquoi Blanco insite-t-il autant pour que son mode d'emploi soit suivi à la lettre et les quantités qu'il indique, respectées ?

Parce que Blanco désire, non pas que ses clientes soient seulement satisfaites par l'emploi de son produit, cela n'est pas suffisant, il voudrait les voir toutes enthousiasmées, émerveillées. Il voudrait que toutes fassent rapidement leur lessive sans fatigue, avec le moins de dépenses possible et qu'elles obtiennent du linge parfait.

Malheureusement, il y a encore beaucoup de personnes qui emploient le Blanco comme il y a 10 ou 20 ans. Elles oublient que le Blanco a été très sérieusement amélioré ces temps derniers, il a aujourd'hui des qualités qu'il n'avait pas autrefois, c'est pourquoi son mode d'emploi a été simplifié.

Vous trouverez encore sur les sachets ou boîtes des modes d'emploi anciens — nous ne pouvons malheureusement pas jeter tous les emballages que nous avions en stock, c'est pourquoi nous vous demandons de suivre le mode d'emploi indiqué aux annonces.

Si vous ne l'avez pas encore fait vous ne pouvez vous faire aucune idée des qualités actuelles du Blanco — vous êtes satisfaites du produit maintenant eh bien vous le serez 10 fois plus ensuite.

N'attendez donc pas plus longtemps, abandonnez votre façon de faire. Suivez nos indications, respectez les quantités indiquées et à votre tour vous serez non pas satisfaite, mais aussi enthousiasmée, émerveillée par la beauté de votre linge, par la rapidité de son lessivage et surtout par le peu de dépenses que nécessite aujourd'hui une lessive au Blanco.

LE MATÉRIEL DE BOULANGERIE A LA FOIRE DE PARIS

La fabrication du pain a perdu beaucoup de son pittoresque avec l'invention du pétrin mécanique. Mais l'hygiène y a gagné. Du 13 au 29 Mai, la Section du Matériel de Boulangerie installée dans le nouveau hall construit cette année à la Foire de Paris, montrera tous les progrès réalisés depuis quelques années dans cette fabrication.

Les pétrins mécaniques eux-mêmes ne sont plus que des accessoires d'une usine où la farine entre à une extrémité tandis qu'à l'autre, le pain sort d'un four automatique, sans manipulations, sans pertes, sans fatigue pour le personnel. Ce sont toutes les opérations qu'on pourra admirer dans quelques jours à la Porte de Versailles.

LEERS

Blessé à l'épaule. — A l'usine Parent et fils, rue du Capitaine Picavet, M. Camille Lahaut, teinturier, domicilié à Kain (Belgique) a reçu une planche sur l'épaule droite, qui lui a occasionné une contusion.

L'Harmonie « L'Amitié Franco-Belge » à Lille. — La réputation de l'Hermonie « Franco-Belge » du Gibraltar, dont une bonne partie des membres est de notre commune, se répand de plus en plus. Chaque année déjà elle est invitée à donner une concert lors des fêtes de l'arbre de Noël, au Palais-Rameau à Lille. Chaque année, elle y remporte les plus grands succès. Dimanche dernier, c'était encore à Lille qu'elle s'est rendue pour le bandes gerçons, auront lieu les dimanches 14 et 21 mai, à 16 h., salle Sual, rue de Lille.

Le programme est les plus choisi : « Ce soir Dranem », fantaisie vaudeville en un acte d'un désopilant à guérir sans autres remèdes la neurasthénie la plus aiguë ; « Voleur », drame poignant en un acte. Il y aura aussi des chanteuses, chanteurs à voix, comiques grime et militaire ; saynètes militaires, etc. Bref, un programme complet qui donnera satisfaction aux plus difficiles. Le prix de entrée unique : 5 fr.

A l'issue du concert du 21 mai, bal à brillant orchestre. Prix d'entrée : 2 fr.

HEM

Acte de probité. — M. Lessens Jules, demeurant à Hem, impasse Liénart, 18, a trouvé rue de Lille, un portefeuille contenant une somme d'argent assez importante qu'il s'est empressé de remettre entre les mains du garde Mathys.

Un grand concours de chiens ratiers. — Il aura lieu dimanche 14 mai, à 16 h., 11a, rue de Lille, et sera doté de 125 fr. de prix.

L'homme ratier ira au parc avec 100 rats ; Dick, le champion du Nord 1932, ne participera pas à ce concours et fera une démonstration avec des rats sous les pots.

LEERS

Orphéon Leersois. — Ce soir, mercredi, à 20 h. au café Tjantéle-Decocq, rue Michelet, répétition générale.

**Symphonie Bern